

Dominique Garrigues

Président

Institut Européen pour la Gestion Raisonnée de l'Environnement (IEGRE)

31 décembre 2009

Le non succès du sommet de Copenhague n'est pas une bonne nouvelle pour ceux qui y avaient placé des espoirs sans doute un peu trop ambitieux... La mécanique climatique est une affaire compliquée, à tous points de vue. Il est compréhensible que les grands pays émergents, tout affairés à sortir de leur état de pauvreté, hésitent à accepter la discipline que supposerait un engagement mondial de baisse rapide des émissions de gaz à effet de serre.

Pour nous, Européens, l'illustration a été donnée encore une fois, malheureusement, des faiblesses de notre gouvernance : pour quitter un instant le domaine de l'écologie, il faudrait que l'Europe avance rapidement vers une vraie unité politique, et que s'asseye dans ces enceintes mondiales un monsieur (ou une dame) qui parle au nom d'un demi-milliard d'Européens, et non côte-à-côte un Italien, un Anglais, une Allemande et un Français, plus M. Barroso...

L'autre considération qui s'impose dès lors qu'une question à longue échéance est débattue, c'est l'ampleur des incertitudes où l'on se trouve : à une échelle de 30 ans, nous n'avons que très peu d'idées sur les évolutions technologiques qui adviendront. Pourquoi le pétrole est-il moins cher aujourd'hui qu'en 1978, contre toute la logique du Club de Rome ? C'est bien pour ce genre de raisons. Le poète Mandelstan disait : "N'oublions pas les geysers de surprises qui jaillissent du sein de l'histoire". Alors, parler de +2°C ou de +4°C dans 90 ans... En parler, soit, pourquoi pas, mais envisager d'y consacrer des centaines de milliards d'euros par an ?... La faim dans le monde d'aujourd'hui n'est pas encore éradiquée, et c'est une urgence autrement aiguë. Enrichissons-nous, équipons-nous, pour être mieux armés si un jour tel problème se concrétise.

L'IEGRE, en ce début d'année, compte mettre en place un élément nouveau de gouvernance dans la gestion de l'environnement : il s'agit de la notation des études d'impact des projets de lois françaises ou de directives européennes.

Tout projet de loi ou de directive européenne doit désormais s'accompagner d'une étude d'impact, qui justifie le projet en termes techniques et scientifiques, vérifie l'absence d'incertitude épistémique, et qui ajoute une analyse coûts-bénéfices décrivant la justification économique du projet. Ces outils donneront de précieuses occasions de s'assurer que les nouvelles décisions en termes d'environnement, Ecologie, Sécurité sanitaire seront les bonnes décisions. Encore faut-il que l'étude d'impact soit bien menée, complète et honnête, et fondée sur des bases avérées. Nous nous auto-saisirons de ces études pour leur attribuer une note de 0 à 10.